



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Lundi 17 juin 2024, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

15 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON – Gilles BOURDOT - Michel CREST - Jacqueline DROUIN - Jean-Pierre LE GOFF - Nicole LETREMBLE - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Michel SOLER - Denis VANDENABEELE – 3 pouvoirs : Nicole BICHAT à Claude BERTON - Estelle DI MEO à Christiane MUSCAT - Arthur GARCIA à Josianne MAURIN - 5 absents : Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Aline JOUSSE (excusée) - Serge ROBIN - Clémence ROUILLON

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 15 conseillers, et annonce les pouvoirs. Josianne MAURIN est désignée secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET auxiliaire.
Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

Informations municipales :

❖ Décision municipale 2024-006 : Inscription dans la phase 1 (Avant-projet /Démarche participative et pédagogique) de l'appel à projet « Un coin de verdure pour la pluie » lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et accompagné sur le territoire par le Parc du Luberon, avec approbation du projet de convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche par le Parc du Luberon, et du plan de financement décrit dans cette convention fixant la participation financière de la commune à 2000 euros pour l'étude d'un projet de désimperméabilisation de notre école élémentaire

❖ Décision municipale 2024-007 : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de notre projet d'acquisition d'équipements sportifs pour l'école maternelle, à hauteur de 5 000 euros, sur une dépense estimée à 6 388 euros HT (représentant 80 % de la dépense totale HT).

❖ Décision municipale 2024-008 : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de notre projet d'acquisition d'équipements sportifs pour l'école élémentaire, à hauteur de 4 358 euros, sur une dépense estimée à 5 448 euros HT (représentant 80 % de la dépense totale HT).

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

1) Modification du règlement périscolaire et extrascolaire

Josianne MAURIN informe l'assemblée qu'afin d'améliorer le dispositif d'inscriptions et de suivi des enfants aux services périscolaires et extrascolaires, et de faciliter et sécuriser les échanges avec les parents, la commune a investi dans un nouveau logiciel.

Il en découle certaines modifications d'utilisation, qui nécessitent la modification du règlement périscolaire et extrascolaire.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0
----------------	-----------------	-----------------

2) Vote des subventions aux associations

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Commune, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal,

Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local, Michel SOLER présente le tableau des subventions qui pourraient être attribuées aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant 2023	Accordé 2024
ENIGMANIA	400 €	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	650 €	300 €
ASS. DE CŒUR	500 €	500 €
VPF (Vivre et partage en Famille)	600 €	600 €
BOULE DE CRISTAL	800 €	800 €
COMITE DES FETES	15 000 €	16 000 €
COOPERATIVE MATERNELLE	400 €	300 €
COOPERATIVE PRIMAIRE	400 €	300 €



Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

DONNEURS DE SANG	400 €	200 €
Ephata		1 000 €
ESPRIT RUNNING	700 €	700 €
F.C.P.E	300 €	500 €
G.D.A	200 €	200 €
GAMBADOUS	300 €	400 €
GROUPEMENT DES COMMERCANTS	1 200 €	1 500 €
GymFit	400 €	400 €
JUDO CLUB	2 000 €	2 000 €
Le Fil	300 €	500 €
LES SANS SOUCIS - REPAS DE FIN D'ANNEE	1 500 €	1 500 €
LIMAX	500 €	700 €
Pedaloudoux	400 €	500 €
PESCADOUS	500 €	500 €
PHILHARMONIQUE	1 200 €	1 300 €
S.O.C.V	4 500 €	4 500 €
STE CHASSE LA SAINT HUBERT	1 000 €	1 000 €
TENNIS CLUB	1 200 €	1 300 €
TOUCH LUBY	3 000 €	4 500 €
ZERO DECHETS	500 €	600 €
TOTAL		43 000 €

Cette question est votée à l'unanimité moins les abstentions de chaque conseiller municipal pour le vote particulier des subventions des associations dont il est membre.

Fin de séance de délibérations à 19 h

Le Maire, Jean-Louis ROBERT		La secrétaire de séance, Josianne MAURIN	
--------------------------------	--	---	--